

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/007

Séance du 06 mars 2026

Nombre de conseillers : 15 L'an deux mille vingt-six
 le 06 mars
 En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
 Aurélien BLANC, maire
 Présents : 15 Date de la convocation : 18 février 2026
 Votants : 15

OBJET :
Affectation du résultat

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au CFU (A)	+ 76 976,52 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du CFU) (B)	+ 181 045,57 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)	+ 258 022,09 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-103 722,28 €
---	---------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (R)
10 800,00	52 073,00	+ 41 273,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	159 107,63 €
---	--------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	159 107,63 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	98 914,46 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 mars 2026
Le maire, Aurélien BLANC.

